



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE **DE CONSULTATION**

dans le cadre de l'adoption du règlement omnibus 463-24-01 modifiant plusieurs règlements en urbanisme

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale - greffière trésorière de la municipalité de Val-des-Lacs :

QUE lors d'une séance tenue le 15 juillet 2024, le conseil a adopté un 1^{er} projet modifiant plusieurs règlements en urbanisme.

Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'hôtel de ville situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs le lundi 19 août 2024 de 17h00 à 17h30. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera présenté. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront le faire. Si toutefois quelqu'un ne peut être présent à la séance publique, il y aura possibilité de se faire entendre par une consultation écrite. Dans ce cadre, toute personne intéressée peut émettre ses commentaires par écrit via courrier électronique à la municipalité jusqu'au jeudi 15 août 2024 à 16h00. Les commentaires reçus seront pris en compte avant de statuer sur la demande.

Par courrier électronique : urbanisme@val-des-lacs.ca à l'attention de :
M. Julien Lalumière coordonnateur du département d'urbanisme et d'environnement

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf les congés fériés, ainsi que sur le site internet de la Municipalité (section projet de règlement) à l'adresse suivante :
www.val-des-lacs.ca

L'objet du règlement 463-24-01 vise :

À modifier ou ajouter certains articles des règlements en vigueur de lotissement, zonage, permis et certificat, construction et sur les dérogations mineures.

Donné à Val-des-Lacs, ce 16 juillet 2024.

Caroline Champoux
Directrice générale – Greffière trésorière